



45 rue Carnot
78 000 Versailles
Tél. : 01 30 97 04 74
Fax : 01 30 97 04 58

www.robert-paysage.com
contact@robert-paysage.com

GLOBAL COMPACT

Versailles, le 19/01/2016

Ref : CF L16.030

OBJET : Global Compact

Période couverte par votre Communication sur le progrès (COP)

Du 01/01/2016 Au : 31/12/2016

Déclaration de soutien continu par le Président directeur général (PDG)

À nos parties prenantes:

Je suis heureux de confirmer que l'entreprise Robert Paysage réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies touchant les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Dans cette communication sur le progrès annuelle, nous décrivons nos actions visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos opérations quotidiennes. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication principales.

Communication sur le progrès (COP)

En signant en 2011, le Pacte Mondial de l'ONU, Robert Paysage s'est engagé à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein de 4 thèmes fondamentaux : les droits de l'homme, les conditions de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Ces valeurs sont intégrées à la culture de Robert Paysagiste au travers de la Charte de développement durable jointe en annexe, de plus le renouvellement de l'évaluation ISO 26000 en Juin 2013 au niveau Maturité nous engage dans notre démarche vis-à-vis de nos clients, salariées et fournisseurs.

De manière générale, l'entreprise adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

A titre d'exemple, parmi les nombreuses actions menées en 2013-2015, on citera les actions suivantes:

- Renouvellement de l'évaluation ISO 26000 Au niveau Maturité en Juin 2013 jusqu'à Juin 2016.
- Mise en place d'un tableau de bord de suivi des actions qualités (voir pièce jointe)
- Obtention de la certification Certy Pyhto

Robert Paysage assure à ses institutions représentatives du personnel l'ensemble des droits prévus par la législation française et s'attache à faire vivre la négociation collective dans l'entreprise

La mesure des résultats se traduit par:

- Signature d'un accord sur l'égalité homme / femme
- Signature d'un accord de participation et d'intéressement aux résultats de l'entreprise particulièrement avantageux pour les salariées.
- Une diversité de ses collaborateurs issue d'horizons diverses, signature de la charte de la diversité.
- Des mesures prises en faveur des travailleurs handicapés : Notre entreprise atteint largement les minimaux fixés par la loi, entraînant aucune pénalité financière.
- Une collaboration avec des sociétés qui emploient des personnes en réinsertion ou handicapées (travail avec des CAT, embauches de salariés en Contrat Unique d'insertion...)

Notre politique sur l'environnement est très développée, et est intégrée à notre charte de développement durable. Nous nous engageons de la réduction des produits phytosanitaires, et avons signé avec la poste un contrat de collecte des papiers dans nos bureaux.

Robert Paysage est très attentive au risque de corruption et s'engage fermement dans la lutte de cette dernière.

Vous trouverez en Pièces jointes les objectifs qualités et notre charte de développement durable.

Renouvellement notre engagement aux principes du pacte mondiale, veuillez agréer madame, monsieur nos sincères salutations.

Alain FONTAINE
PDG Robert Paysage.


ROBERT PAYSAGE
45, rue Carnot
78000 Versailles
Siret : 576 550 339 00104
Tel : 01:30.97.04.74 Fax : 01:30.97.04.58



Attestation

AFNOR Certification atteste avoir évalué
la contribution au développement durable, en cohérence avec l'ISO 26000, au sein de :
*AFNOR Certification attests having assessed the contribution to sustainable development
according to ISO 26000 within:*

ENTREPRISE ROBERT

45 rue Carnot FR-78000 VERSAILLES

selon le modèle
according to the model

AFAQ 26000

La présente attestation a été délivrée dans les conditions d'application fixées par AFNOR Certification.
This attestation has been issued under AFNOR Certification application rules

Le niveau obtenu lors de cette évaluation correspond au niveau : **Confirmé**.
*The obtained evaluation level corresponds to the level: **Confirmed**.*

Niveau Initial : de 0 à 300 points - Progression : de 301 à 500 - Confirmé : de 501 à 700 - Exemplaire : de 701 à 1000
Level Initial: from 0 to 300 points - Progression: from 301 to 500 - Confirmed: from 501 to 700 - Exemplary: from 701 to 1000

Un rapport d'évaluation a été établi, reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation.
An evaluation report including the evaluation synthesis and results has been drafted.

Cette attestation a été délivrée en :
This attestation was issued on:

Juin 2013
June 2013

Cette attestation est valable jusqu'en :
This attestation is valid until:

Juin 2016
June 2016

sous réserve de la réalisation d'une évaluation de suivi au bout de 18 mois.
on the condition that a surveillance evaluation is conducted in 18 months.

F. MÉAUX

Directrice Générale d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

ENTREPRISE ROBERT (dit l'Entreprise), titulaire de la présente attestation a demandé à AFNOR Certification de procéder à l'évaluation de ses activités, selon le modèle AFAQ 26000. Au terme de son évaluation indiquée ci-dessus, AFNOR Certification a délivré à l'entreprise la présente, attestant que l'entreprise intègre les principes du développement durable à hauteur de 607 points sur 1000, tels qu'exposés au sein du modèle AFAQ 26000 et ce aux jours de réalisation de l'évaluation par AFNOR Certification. Cette attestation ne porte que sur le site indiqué sur celle-ci, aux dates mentionnées au sein des présentes. La présente attestation qui est incessible, ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement ni altérée par l'Entreprise. L'entreprise s'engage à donner communication, sous la forme et les modalités qu'elle souhaite, immédiatement dès réception de la demande en ce sens, à toute personne qui en fait la demande, du rapport d'évaluation AFNOR Certification ou, le cas échéant, de la totalité de la partie concernée de celui-ci qui intègre les résultats de la présente, et ce sans altération ni modification dudit rapport ou de la totalité de la partie concernée de celui-ci. La délivrance de cette attestation et des résultats de celle-ci ne vaut pas par elle-même notification de la conformité, passée, présente et/ou future aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictées par une administration nationale ou internationale, l'évaluation AFNOR Certification n'ayant pas pour but ni ne possède les moyens de vérifier l'application passée, présente et/ou future par l'Entreprise de la réglementation à laquelle celle-ci est soumise. L'Entreprise ne saurait en aucun cas prétendre qu'elle-même et/ou ses produits/services ont été, sont ou seront en conformité avec la législation et/ou la réglementation par le simple fait qu'elle se soit fait délivrer et/ou qu'elle dispose de la présente attestation ou des résultats de cette dernière.
CERTIF 0963.6 2013-03 AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark.

[Tapez ici]

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00

SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

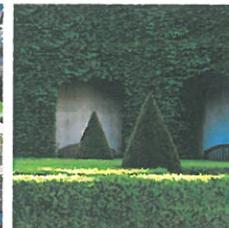


100552 - 02/2012

afnor
CERTIFICATION



Charte de



DEVELOPPEMENT
DURABLE



NOTRE ENGAGEMENT

Depuis plus de 90 ans, Robert Paysagiste est, par la nature même de son activité, au cœur du développement durable.

Avec la création et l'entretien de jardins, nous participons déjà activement au développement durable. Nous nous devons aussi de concilier les aspects écologiques, économiques et sociaux.

Fort de cet engagement, nous avons été l'une des premières entreprises paysagistes de France à être évaluée selon la norme ISO 26000, obtenant le niveau maturité en Octobre 2009.

De plus, nous avons signé le Pacte Mondial des Nations Unies invitant les entreprises à appliquer un certain nombre de valeurs fondamentales dans le domaine des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement.



ENVIRONNEMENT

Initier des démarches exemplaires et novatrices afin de limiter les impacts environnementaux en impliquant l'ensemble des salariés de l'entreprise dans une culture d'entreprise « développement durable »

- Réduction, voir suppression, de l'emploi des produits phytosanitaires**, en proposant à nos clients des solutions alternatives.
- Gestion diversifiée des espaces** : création de paturage, introduction de rucher comme indicateur de biodiversité.
- Développement des animaux** sur les parcs et jardins afin de réduire l'utilisation de machines et préserver la biodiversité : moutons, abeilles, chevaux...
- Recyclage des déchets**, avec la création de plates formes de compostage des déchets verts et réutilisation des produits compostés en amendements organiques sur nos chantiers. Tri systématique des déchets de notre atelier.
- Gestion des ressources naturelles** : récupération des eaux de pluies pour l'arrosage de nos chantiers et proposer à nos clients des végétaux adaptés au climat.

SOCIAL

Favoriser le développement personnel de nos salariés:

- Développer les compétences** des salariés, par une politique de formation ambitieuse.
- Management participatif** : Implication des salariés à la vie de l'entreprise.
- Respecter les règles d'hygiène et sécurité** en vigueur. Promouvoir une amélioration des conditions du travail et du bien être social. Développement des stages de sécurité et secouristes du travail.
- Assurer l'égalité** et lutter contre toutes formes de discrimination en signant la charte de la diversité, embaucher du personnel en réinsertion social ou handicapé.
- Employer un personnel permanent stable**, qualifié et bien formé pour répondre à l'évolution de la demande. La politique de rémunération est motivante et équitable et inclut des mécanismes d'intéressement et de participation aux résultats de l'entreprise.

ECONOMIQUE

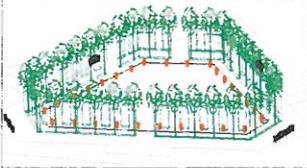
- Développer notre activité** en maintenant un résultat positif, et en redistribuant plus de 40% des bénéfices au personnel.
- Acheter des produits éco-responsables** : bois éco-certifiés, développer les outils non bruyant, électriques...



DEVELOPPEMENT DURABLE

Renouvellement AFAQ 26000		Communication	
Respect de la norme et des engagements	 <p>Notre responsabilité sociale grandit avec AFAQ 26000</p>		Diffusion trimestrielle du journal d'information mis en place
Développement animaux		Déchets verts	
	<p align="center">PERSONNEL (03)</p> <p align="center">Brotons, Goix et Vanovenberghe</p>		Installation d'une plateforme de recyclage des déchets verts à Croissy Beaubourg

TECHNIQUE

Permis PL ou SPL		CACES R390 - Grue auxiliaire	
	<p align="center">Poids Lourd</p> <p align="center">Brotons T. et Cardon S.</p> <p align="center">Super Lourd</p> <p align="center">Guillemineau M.</p>		<p align="center">Personnel (07)</p> <p align="center">Audrain, Beaujeu, Dévérité, Hoinville, Saïdi H, Vousemer, Yachou Abdel</p>
CACES R386 - Nacelle		CACES R372 - Engins de chantier (mini-pelle)	
	<p align="center">Personnel (03)</p> <p align="center">Allaert, Beaujeu, Houot</p>		<p align="center">Personnel (03)</p> <p align="center">Carpentier L, Ferreira M, Moutier, Vousemer</p>
CACES R372 - Pelle catégorie 2		Elagage	
	<p align="center">Personnel (04)</p> <p align="center">Carpentier L, Saïdi H, Saïdi S, Yachou Abdel</p>		<p align="center">Personnel (02)</p> <p align="center">Beaujeu, Brotons</p>
Autocad		Balayeuse	
	<p align="center">Personnel (19)</p> <p align="center">Allaert, Angot, Barroso, Calado, Cozic, Divier, Ferreira P, Ferreira M, Forestier, Guillemineau, Herbain E, Herbain Y, Hoinville, Lafond, Meunier, Morand, Rouxeau, Vaudan, Yachou M</p>		<p align="center">Personnel (08)</p> <p align="center">Boissy, Coeurtat, Ferreira M, Ferreira P, Herbain E, Lafond, Lefevre, Rodrigues</p>
		CERTIPHYTO	
			<p align="center">Respect de la procédure 14 et envoi par courrier à tous les décideurs. La procédure 14 doit être présente physiquement avec les documents de travail des décideurs, des vérifications sur le terrain seront réalisées par la direction</p>

SECURITE

Formation à la sécurité et au secourisme au travail		Geste et Posture	
	<p align="center">SST</p> <p align="center">Allaert, Beaujeu, Coeurtat, Ferreira P, Lamarque, Rouxeau, Yachou A</p>		<p align="center">Personnel</p> <p align="center">Feuillas L, Herbain Y, Lefevre, Meunier, Saïdi S, Saïdi Y, Vousemer</p>

Balisage de Chantier		Suivi des accidents de travail	
	Personnel		<p>Réduction des accidents de travail et rester intransigeant sur le port des EPI</p>
	<p>Allaert, Carpentier D, Cozic, Da Silva, Feuillas JL, Forestier, Goncalves, Guillemineau, Valentiny JC, Aychou A, Yachou Abdel</p>		

ORGANISATION GENERALE

DICT		GESTION D'EQUIPE	
	DICT dématérialisée sur IPAD pour les chantiers		Personnel Cozic, El Asli, Ferreira P, Forester, Guillemineau, Herbain Y, Lamarque, Morand
	<p>Informatique et Réalisation de devis</p>		
 	NIVEAU 1	<p>Nettoyage du matériel</p> <p>Etre encore plus exigeant sur la propreté du matériel, utilisation des aires de nettoyage, les chefs de chantier sont responsables de la propreté du matériel (O44), le matériel doit être rendu propre à l'atelier</p>	
	Audrain, Carpentier L, Feuillas L	<p>Communication salariés</p> <p>Mise en place d'un extranet salariés pour donner aux informations paya, vacances. Test en 2014 sur Le Mans, déploiement éventuel en 2015 sur Paris</p>	
	NIVEAU 2		
Barroso, Beaujeu, El Asli, Ferreira M	NIVEAU 3		
Allaert, Cozic, Herbain Y, Houot			

Mise à jour du 22/12/2015	Auteurs : GD/CH	Diffusion : Affichage installations de chantier et diffusion à tous les salariés
---------------------------	-----------------	--